

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

-2026/0128

Service : Tourisme  
Tél : 04 66 56 10 76  
Réf : MB/QC.2026.06.06.

**Objet** : Acte de nomination de mandataires suppléants pour la régie de recettes pour l'encaissement des produits du Préhistorama de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Rousson - modificatif de l'arrêté n°2017/0095 du 3 février 2017 - abrogation de l'arrêté n°2025/0045 du 9 juillet 2025

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R1617-1 à R1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

**Vu** le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 22 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

**Vu** l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** la délibération C2017\_03\_16 du conseil de communauté du 12 janvier 2017 relative aux indemnités de responsabilité des régisseurs communautaires,

**Vu** l'arrêté n°2017/0057 du 1er février 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes du Préhistorama de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Rousson, modifié par l'arrêté n°2017/1789 du 14 juin 2017,

**Vu** l'arrêté n°2017/0095 du 3 février 2017 portant nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes pour l'encaissement des produits du Préhistorama de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Rousson, modifié par l'arrêté n°2025/0045 du 19 juillet 2025,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire du 1<sup>er</sup> juillet 2026,

**Considérant** la nécessité de nommer de nouveaux mandataires suppléants pour la régie de recettes pour l'encaissement des produits du Préhistorama de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Rousson,

## **ARRÊTE**

L'arrêté n°2025/0045 du 19 juillet 2025 est abrogé.

L'arrêté n°2017/0095 du 3 février 2017 et modifié comme suit :

### **ARTICLE 1 :**

L'article 2 de l'arrêté n°2017/0095 du 3 février 2017 devient :

En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Mélanie GARCIA, régisseur, sera remplacée par M. Yannick MAIRE et par Mmes Magali BONNET, Audrey MISTRAL et Louise FOURNEL, mandataires suppléants.

### **ARTICLE 2 :**

L'article 5 de l'arrêté n°2017/0095 du 3 février 2017 devient :

M. Yannick MAIRE, Mmes Magali BONNET, Audrey MISTRAL et Louise FOURNEL, mandataires suppléants, ne percevront pas d'indemnité annuelle de managements de fonds.

### **ARTICLE 3 :**

Les autres dispositions de l'arrêté n°2017/0095 du 3 février 2017 demeurent inchangées et restent applicables.

### **ARTICLE 4 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Alès, le 27 JUIL. 2025

Le président  
Christophe RIVENQ

**Le régisseur**  
(vu pour acceptation en manuscrit)

**Mme Mélanie GARCIA**

*Vu pour acceptation*



**Le mandataire suppléant**  
(vu pour acceptation en manuscrit)

**Mme Louise FOURNEL**

*Vu pour acceptation*



**Le mandataire suppléant**  
(vu pour acceptation en manuscrit)

**Mme Magali BONNET**

*Vu pour Acceptation*



**Le mandataire suppléant**  
(vu pour acceptation en manuscrit)

**M. Yannick MAIRE**

*Vu pour acceptation*



**Le mandataire suppléant**  
(vu pour acceptation en manuscrit)

**Mme Audrey MISTRAL**

*Vu pour acceptation*

